

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Compte rendu de la première séance du Comité II

25 Septembre 2016: 15h50 - 18h15

Président: J. Barzdo (Suisse)

Secrétariat: J. Scanlon
S. Bengtsson
D. Morgan
H. Okusu

Rapporteurs: M. Jenkins
E. King
J. McAlpine
C. Rutherford

Questions administratives et financières

7. Administration, financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

7.1 Administration du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document CoP17 Doc. 7.1 contenant un résumé de la situation du personnel du Secrétariat pour la période 2014-2016 ainsi qu'un aperçu des changements administratifs au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Il est pris note du document CoP17 Doc. 7.1.

7.3 Rapports financiers pour 2014-2016

Le Secrétariat présente le document CoP17 Doc. 7.3, *Rapports financiers pour 2014-2016*. Il souligne que plusieurs Parties ont récemment versé des contributions et que des chiffres actualisés sur l'état des deux fonds d'affectation spéciale, à la fin d'août 2016, sont disponibles sur le site Web de la CITES. Il fait aussi une mise à jour sur l'état du Projet pour les délégués parrainés (PDP) indiquant que sur l'objectif de 1 million USD fixé pour la CoP17, environ 660 000 USD ont été levés. Il exprime ses remerciements aux Parties suivantes: Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne, ainsi qu'à *Global Foundation, Oak Foundation, Pew Charitable Trusts, Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) et Vulcan Inc.*, qui ont toutes apporté une contribution financière. En outre, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a renoncé au 13 % de dépenses d'appui aux programmes pour le PDP et ce montant a été réattribué au Projet. En tout, le PDP a permis de couvrir les frais de présence à la CoP17 de 135 délégués de 102 pays en développement.

L'Australie, s'exprimant au nom de la région Océanie, se déclare satisfaite pour tous les efforts déployés afin de permettre la présence de Parties de la région à la CoP mais attire l'attention sur les difficultés logistiques auxquelles plusieurs Parties ont dû faire face, en particulier pour obtenir un visa.

Le Sénégal et le Togo abondent dans ce sens, estimant que les pays qui acceptent d'accueillir des sessions comme celle de la CoP devraient simplifier le processus d'obtention des visas, en particulier pour les Parties où le pays hôte n'a pas de représentation diplomatique.

Concernant le projet de politique de la CITES sur l'interprétation et la traduction figurant en annexe 14 du document CoP17 Doc. 7.3, les États-Unis d'Amérique apprécient les efforts déployés pour fournir des services aux Parties de la manière la plus efficace possible. Toutefois ils ne soutiennent pas la proposition figurant au paragraphe 13 de l'annexe visant à remplacer les rapports résumés des sessions des comités permanents par des résumés consolidés car ils estiment que ces résumés consolidés ne satisferaient pas aux besoins des Parties. Ils ont la conviction que les rapports résumés et les résumés exhaustifs sont nécessaires et ajoutent qu'à leur avis, les rapports de certaines réunions récentes n'ont pas été suffisamment détaillés.

Israël suggère que le Secrétariat étudie la possibilité d'associer les rapports officiels des réunions avec le Bulletin des négociations de la Terre (BNT).

L'Union européenne partage les préoccupations des États-Unis d'Amérique et souligne que les rapports des réunions ne doivent pas être biaisés. Elle ajoute que, comme le BNT reçoit un financement de beaucoup de donateurs de la CITES, l'intérêt pour la Convention de suivre la suggestion d'Israël n'est pas clair.

La Fédération de Russie se déclare préoccupée de constater que les ressources attribuées aux travaux scientifiques de la Convention sont en réduction tandis que les coûts de traduction augmentent et de trouver le moyen de réduire ces derniers. Elle demande aussi des précisions concernant la vérification du budget pour 2014-2016.

Le Chili, s'exprimant au nom des Parties hispanophones, souligne, avec l'appui du Togo, l'extrême importance de disposer des documents dans les trois langues de la Convention.

En réponse, le Secrétaire général insiste sur le fait que la participation pleine et entière de toutes les Parties aux sessions et aux travaux de la Convention est de la plus haute priorité mais ajoute que les problèmes relatifs aux visas sont hors du contrôle du Secrétariat. Il fait observer que le fardeau de la traduction augmente parce que l'intérêt pour la Convention augmente et réitère les commentaires de l'Union européenne concernant le BNT.

Il est pris note du document CoP17 Doc. 7.3.

7.4 Budget et programme de travail pour la période 2017-2019

Le Secrétaire général présente le document CoP17 Doc. 7.4 et ses annexes, lesquels comprennent trois scénarios budgétaires: un scénario à croissance réelle zéro, un scénario à croissance nominale zéro et un scénario à croissance progressive. Il remarque qu'au cours des dix dernières années, le Secrétariat a vu ses effectifs diminuer alors même que sa charge de travail augmentait, compte tenu du nombre croissant de Parties et d'une forte augmentation du nombre de participants et du volume des documents des sessions.

L'Australie, l'Autriche, le Botswana, le Cameroun, le Danemark et l'Italie se disent en faveur du scénario budgétaire à croissance progressive. La France, le Japon et la Fédération de Russie appuient le scénario de croissance réelle zéro, le Brésil et le Japon soutiennent le scénario de croissance nominale zéro mais tous ces pays déclarent être prêts à poursuivre le débat.

La France reconnaît la nécessité de maintenir les services de traduction et attire également l'attention sur le nombre de Parties ayant des arriérés de contribution. La Fédération de Russie demande au Secrétariat de réfléchir à la possibilité d'une diminution des frais de voyage, de traduction et de conférence et demande des éclaircissements sur les frais médicaux du personnel à la retraite, les programmes d'indemnisation et les éventuelles répercussions budgétaires d'Umoja.

Le Cameroun, avec l'appui de la France, reconnaît qu'il est indispensable de trouver de nouvelles sources de financement en faveur du Secrétariat.

Le Président suspend les débats et crée un groupe de travail sur le budget placé sous la présidence du Botswana et composé également d'autres membres du sous-comité des finances et du budget du

Comité permanent, de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, du Cameroun, du Chili, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Kenya, du Koweït, du Nigéria, de la Norvège, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de l'Union européenne. Le Président demande au groupe de travail de tenir le Comité informé de ses avancées.

7.2 Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur les questions administratives et autres questions

La représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) présente le document CoP17 Doc. 7.2 (Rev. 1), lequel contient le rapport du PNUE décrivant l'appui technique et scientifique offert à la CITES et l'appui à la gestion administrative et financière fourni au Secrétariat CITES. Elle indique que la demande mentionnée au paragraphe 110 invitant le Comité permanent à revoir le mémorandum d'accord a été retirée.

La Suisse met l'accent sur l'adoption de la résolution 2/18 à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et invite le Comité à travailler dans un esprit de coopération pour surmonter les problèmes administratifs actuels.

Il est pris note du rapport du Directeur exécutif du PNUE.

7.5 Accès aux finances, y compris aux financements par le FEM

Le Secrétariat présente le document CoP17 Doc 7.5 contenant un rapport sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.2; de la décision 16.2, *Accès aux financements accordés par le Fonds pour l'environnement mondial*; et des décisions 16.3 à 16.8, *Accès à d'autres sources de financement*. L'annexe 3 du document contient un certain nombre de projets de décisions. Le Secrétariat note que le budget visé au paragraphe 11 du document a augmenté, passant de 90 millions USD à 131 millions USD; que le Secrétariat du FEM n'a pas été en mesure de participer à la CoP17 comme demandé au paragraphe 15; et que les priorités concernant le FEM-7 identifiées par la présente session pourraient être soumises à la COP13 de la Convention sur la diversité biologique. Il est également signalé que la table ronde de donateurs pour les espèces sauvages sur l'utilisation durable a été reportée à la fin de novembre 2016.

La Banque mondiale explique que 131 millions USD investis par le FEM seront utilisés pour aider les communautés locales et les gouvernements à trouver des moyens permettant de sortir de la pauvreté.

Le Comité convient que la question sera ajoutée à l'ordre du jour du groupe de travail sur le budget établi au titre du point 7.4 de l'ordre du jour, et que le PNUE se joindra au groupe de travail.

8. Projet sur les délégués parrainés

L'Union européenne présente le document CoP17 Doc. 8 sur le projet sur les délégués parrainés. L'annexe au document contient un projet de résolution sur ce projet.

À la suite d'une demande de clarification du Président, l'Union européenne indique qu'elle est d'accord avec la suggestion figurant dans le document au paragraphe B des commentaires du Secrétariat qui propose que le paragraphe de la résolution Conf. 13.8 (Rev. CoP16) cité soit intégré au projet de résolution.

Les pays suivants appuient le projet de résolution : Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, Guinée, Israël, Kenya, Koweït et République bolivarienne du Venezuela. Israël et la Colombie demandent des éclaircissements supplémentaires sur les critères d'éligibilité. Le Brésil propose un amendement invitant les Parties à décrire en détail la source de financement de leurs délégués. Les États-Unis d'Amérique, soutenus par l'Union européenne, estiment que la proposition du Brésil est déjà couverte par les paragraphes 9 et 10 du dispositif du projet de résolution. Le Brésil propose l'ajout de "d'un autofinancement ou" avant "d'un financement provenant d'un autre gouvernement" au paragraphe 10 du dispositif.

La Guinée et le Kenya demandent que soit inséré un texte demandant aux donateurs de contribuer au Projet des délégués parrainés au moins trois mois avant la Conférence des Parties et que les vols et les

hôtels des délégués parrainés soient confirmés au moins un mois avant la session pour permettre à ceux-ci de planifier leur participation.

Le Président fait remarquer qu'il n'existe aucun document décrivant les procédures évoquées au paragraphe 5 du dispositif. Suite aux suggestions faites par le Président et l'Union européenne, il est décidé de faire figurer le texte suivant au paragraphe 5 du dispositif:

“EN APPELLE aux gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales et organismes privés pour qu'ils apportent des fonds externes au Secrétariat, de préférence trois mois avant chaque CoP pour le Projet des délégués parrainés et les ENCOURAGE à utiliser le projet dans toute la mesure du possible ~~les procédures définies dans le projet~~ chaque fois qu'ils entendent soutenir la participation à la CoP de délégués d'une autre Partie”.

Le Président, avec l'appui de l'Union européenne, propose que la question des critères d'éligibilité soit soumise au Comité permanent. Le Président prie le Secrétariat de préparer un projet de décision à l'adresse du Comité permanent le priant de définir des critères pour le Projet des délégués parrainés et de faire rapport à la CoP18.

Le projet de résolution figurant à l'annexe du document est adopté avec les changements proposés au paragraphe B des commentaires du Secrétariat, le paragraphe 5 du dispositif révisé et l'amendement proposé par le Brésil au paragraphe 10 du dispositif.

La séance est levée à 18h15.